

La confiance que le gouvernement a placée dans l'ALE se traduit dans notre décision de nous joindre aux États-Unis et au Mexique pour négocier un Accord de libre-échange nord-américain. Celui-ci est le prolongement logique de l'ALE avec l'ajout à la zone de libre-échange du Mexique et de ses 85 millions d'habitants.

Le Canada souhaite atteindre un certain nombre d'objectifs dans ces négociations. Nous sommes attirés par les possibilités offertes par le marché mexicain, qui est dynamique et en plein essor, grâce aux réformes prospectives du gouvernement Salinas. Dans le cadre de l'entente que nous tentons de conclure, les Canadiens seront davantage en mesure de commercialiser leurs biens et leurs services au Mexique. Ils acquerront en outre une importante expérience qui leur permettra d'élargir leurs horizons vers le reste de l'Amérique latine.

Nous voulons, grâce à l'ALENA, que le Canada demeure pour les investisseurs un emplacement de premier choix d'où ils pourront desservir l'ensemble du marché nord-américain. Les entreprises qui construisent des usines, ou qui mettent en place des services au Canada, pourront avoir accès à des clients à la fois aux États-Unis et au Mexique. Elles pourront aussi établir des alliances stratégiques avec des partenaires commerciaux dans les trois pays, se plaçant ainsi en meilleure position pour affronter la concurrence mondiale.

Ces pourparlers visent un autre objectif important. Après une expérience de plus de trois ans avec l'ALE, nous constatons qu'il est possible d'améliorer les relations commerciales entre le Canada et les États-Unis. Il est évident, particulièrement à la lumière de la décision concernant les véhicules Honda, que les règles d'origine doivent être définies de façon plus précise dans l'ALENA qu'elles ne le sont dans l'ALE. Le Canada et les États-Unis pourraient aussi s'entendre pour apporter certaines améliorations aux formalités douanières et faciliter ainsi la circulation transfrontalière des biens et des services. Il est possible d'y arriver tout en préservant l'équilibre obtenu dans l'ALE entre les avantages et les obligations.

Nous tenions, dès le départ, à conserver l'ALE, et notre position est demeurée la même. Ces discussions ne mettent aucunement l'ALE en danger. Le Canada et les États-Unis ont négocié une bonne entente en 1988. Les deux pays ont affirmé, de façon non équivoque, tant dans le cadre des négociations qu'en d'autres occasions, que cet accord ne sera pas modifié à moins que les changements apportés soient dans le meilleur intérêt des citoyens des deux pays.

Comme je l'ai déjà indiqué, l'accès aux marchés mondiaux est essentiel pour les Canadiens, et la réduction des obstacles au commerce international constitue un objectif de premier plan de notre politique. Mais, il y a un deuxième aspect à cette